

CGPC : « une remise à plat du dossier sera nécessaire »

Dans une première analyse du rapport Delmas-Marsalet, CGPC, par l'intermédiaire de Jean-Pierre Rondeau nous a fait savoir que les propositions semblent confirmer d'une part « tout l'intérêt et la longueur d'avance de CGPC dans son organisation au seul profit de l'intérêt de l'épargnant ».

« D'autre part, elles valident notre réaction, dès le projet de loi de sécurité financière, quant au statut de démarcheur pour les indépendants. Nous étions les seuls, peut-être avec l'ANCDGP, à regretter les multi-cartes "démarchage" et à préconiser la carte unique de courtier en produits financiers comme pour l'assurance vie. « Aujourd'hui, les autres asso-

ciations se sont rangées à nos côtés, même si la plus "résistante" tente de faire croire que c'est à son initiative.

Pas un conseiller à double casquette

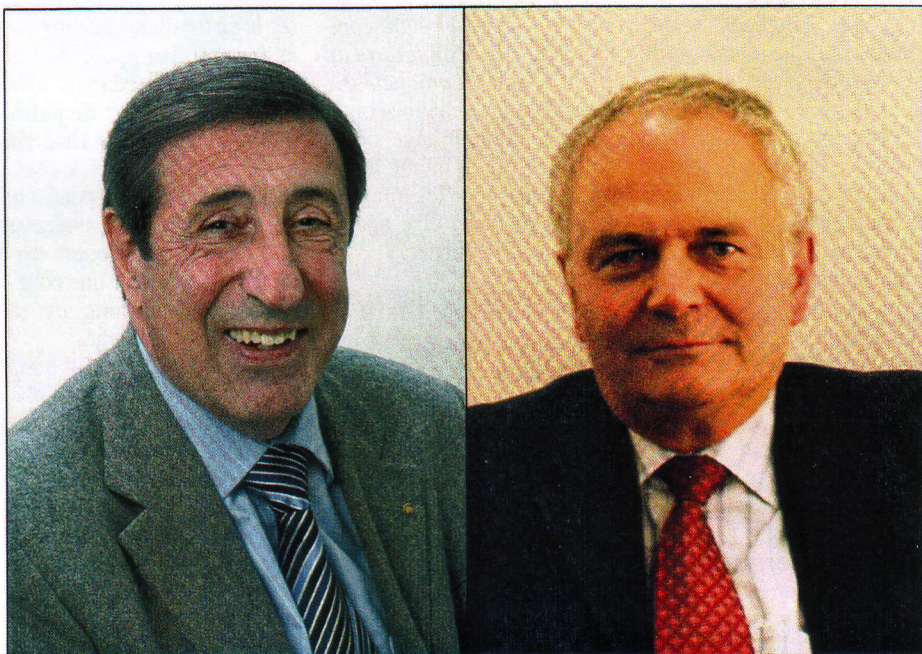
« Elles confirment, en outre, notre réprobation dès le projet de loi de sécurité financière quant au statut de CIF, car on ne voit pas comment un courtier en produits financiers pourra être soumis à ne pas écrire ».

« Donc à quoi servira le CIF ? » S'interroge CGPC. A ce qu'il aurait dû être si on avait respecté l'esprit : être un conseil aux seuls honoraires et pas à "double casquette".

Et d'affirmer qu'une remise à plat sera nécessaire, sauf à ajouter encore plus de confusion à une situation particulièrement embrouillée tant

pour les professionnels, y compris pour les fournisseurs et producteurs, les juristes et les journalistes, que pour l'Epargnant. CGPC peut se

féliciter de la grande écoute dont Jacques Delmas-Marsalet a fait preuve, à l'instar de l'AMF, à l'occasion de leurs rencontres ■



Claude BEN SOUSSAN et Jean-Pierre RONDEAU.